

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 28 mars 2022

Convocation adressée le 22 mars 2022
Compte rendu affiché le 5 avril 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 22 mars 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Nathalie PERRIN-GILBERT, Richard MARION, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Corinne SUBAI, Luc SEGUIN,

Absent(es) excusé(es) : Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Samira BACHA-HIMEUR, Tristan DEBRAY, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Stéphanie LEGER

Tableau des emplois



Rapporteuse : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT

Après analyse des besoins de l'évolution pédagogique et de l'évolution de l'établissement, il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

1. CODIR : Organigramme cible du CODIR ci-joint

A partir du 1^{er} avril 2022

Supprimer le poste 003 de Directeur administratif et financier à temps complet ouvert à Attaché principal, Attaché hors classe.

Créer le poste 003' de Directeur des finances, achats publics et gestion du patrimoine, ouvert à attaché principal, attaché hors classe

Supprimer le poste 264 de chargé(e) de mission à temps complet ouvert à Attaché principal, Attaché hors classe.

La responsabilité hiérarchique du pôle technique sera détenue par la Direction générale mais les Directeurs du développement culturel et directeur des finances, achats publics et gestion du patrimoine viendront en appui technique et pratique.

En effet, il est constaté que le pôle technique est un domaine touchant tant à l'activité culturelle lors de l'organisation d'évènement qu'au domaine du patrimoine dans la réalisation de travaux. Ainsi il est proposé de rattacher le pôle à la Direction générale et de mettre un appui technique par les deux directions évoquées ci-dessus. Les missions essentielles du poste de chargé(e) de mission seront conservées et articulées sur le poste de Direction des finances, achats publics et gestion du patrimoine.

Supprimer le poste 006' de Directeur du développement culturel à temps plein ouvert à Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe, Attaché territorial

Créer le poste 006'' de Directeur du développement culturel et de la communication à temps plein ouvert à Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe, Attaché territorial.

2. Service des Ressources Humaines :

A partir du 1^{er} avril 2022

Supprimer le poste 039 de chargé de développement RH et communication interne à temps complet ouvert à Rédacteur, Rédacteur principal 2^{ème} classe, Rédacteur principal 1^{ère} classe

Créer le poste 039' de chargé de développement RH à temps complet ouvert à Rédacteur, Rédacteur principal 2^{ème} classe, Rédacteur principal 1^{ère} classe

Les missions de la communication interne relèveront désormais de la direction du développement culturel.

3. Pôle technique - Service entretien :

A partir du 1^{er} avril 2022

Supprimer le poste 057' d'agent d'entretien à raison de 17,5 heures ouvert à Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Créer le poste 057'' d'agent d'entretien à temps complet ouvert à Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Supprimer le poste 058''' d'agent d'entretien à raison de 32 heures ouvert à Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Créer le poste 058'''' d'agent d'entretien à temps complet ouvert à Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Supprimer le poste 059'' d'agent d'entretien à hauteur de 22.5 heures ouvert à Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Créer le poste 059''' d'agent d'entretien à hauteur de 20 heures ouvert à Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

L'entretien des bâtiments est actuellement assuré par des agents d'entretien et par une prestation extérieure. Il est constaté la réalisation d'heures supplémentaires régulières amenant à une nouvelle attribution des heures rattachées aux 3 postes à temps non complet afin de mettre en adéquation les postes et la pratique.

4. Enseignement

A partir du 1^{er} septembre 2022

4.1 Piano et musique de chambre

Supprimer le poste 215' de professeur piano et de musique de chambre à temps complet ouvert à Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe

Créer le poste 215'' d'assistant d'enseignement artistique de piano à hauteur de 10h, ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe.

Créer le poste 269 de professeur de musique de chambre à hauteur de 8h ouvert à Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe

Suite au départ d'un enseignant il est proposé de distinguer l'enseignement en piano et l'enseignement de musique de chambre afin de permettre le remplacement des cours selon la spécialité et le public concerné.

4.2 Formation musicale

Supprimer le poste 130 d'assistant d'enseignement artistique de formation musicale à temps complet ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Créer le poste 130' d'assistant d'enseignement artistique de formation musicale à hauteur de 10 heures ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Supprimer le poste 143 d'assistant d'enseignement artistique IMS et formation musicale à temps complet ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Créer le poste 143' d'assistant d'enseignement artistique IMS à 16heures ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Supprimer le poste 205 d'assistant d'enseignement artistique de musique de chambre à temps complet ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Créer le poste 205' d'assistant d'enseignement artistique de musique de chambre à hauteur de 10h ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Créer le poste 270 d'assistant d'enseignement artistique de formation musicale à hauteur de 10h ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Supprimer le du poste 139' d'assistant d'enseignement artistique de formation musicale à hauteur de 10h ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Créer le poste 139'' d'assistant d'enseignement artistique de formation musicale à hauteur de 12h ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Il est constaté un glissement dans la répartition des enseignements donnés sur les postes pratiquant deux spécialités. En pratique 62 heures d'enseignement de formation musicale sont données au titre de l'année 2021-2022 par les enseignants sortants (5 agents). Il convient de maintenir de manière identique le temps d'enseignement réalisé de formation musicale afin de permettre le remplacement des cours tout en tenant compte du public concerné.

Les heures de formation musicale réalisées devant élèves seront intégralement préservées pour l'année 2022-2023 et le tableau des emplois est mis en adéquation avec la réalité.

4.3 Alto

Supprimer le poste 079 d'assistant d'enseignement artistique alto à temps complet ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Créer le poste 079' d'enseignant artistique alto et direction d'ensemble à temps complet ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe, Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe

Supprimer le poste 078 d'enseignement artistique alto à temps complet ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe, Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe.

Créer le poste 078' d'assistant d'enseignement artistique alto à hauteur de 10h heures ouvert à Assistant principal 2^{ème} classe, Assistant principal 1^{ère} classe

Suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de maintenir de manière identique le temps d'enseignement réalisé tout en tenant compte du public concerné.

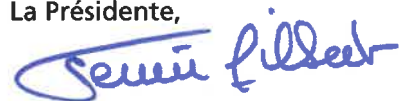
Le transfert d'élèves partant vers un agent déjà en poste ne nécessite pas la reconduction de ce poste à l'identique et justifie la création d'un poste d'assistant à mi-temps.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** la modification du tableau des emplois telle que détaillée ci-dessus pour une mise en œuvre aux dates mentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT